

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DU MELE SUR SARTHE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015**

-----

L'an deux mille quinze, le 15 septembre à 20H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

**Etaient présents :** M. C.de BALORRE- V.MARQUES- B.LECONTE- G.de la FERTE- M.FLERCHINGER- R.RILLET- C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE- R.COLLETTE- C.PETITEAU- B.METAYER- F.RATTIER- B.LIBERT- JM.VALLET- R.DENIS- MF.DESVERGNES- P.LAWSON- C.DESMORTIER- M.BELLOCHE- F.MICHEL-B.DETROUSSEL- P.ROUILLARD- M.SALMON- J.GERMOND- A.COTREL- P.CAPRON- A.BELLOCHE- E.GOUELLO- G.POTTIER- R.HERBRETEAU-C.BOHAÏN- T.BAUCHERON- D.BOURBAN- A.PERRAULT- R.ADAMIEC.

**Etaient absents :** R.STUTZ- F.BRESSON- S.FOSSEY- C.DUPOUIS- J.BRULARD- D.MAUX- H.LEVESQUE  
D.LIGOT a donné pouvoir à Mme DESVERGNES

Mme DESVERGNES Marie-Françoise est nommée **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44    Présents : 36    Votants : 37    Abstention : 0    Contre : 0

<b>Délibération n° 2015-0915-2.1b</b>
<b>Convention des espaces verts entre la CDC VHS et les communes membres</b>

Annule et remplace la délibération n°2015-0915-2.1,

Mr le Vice-président chargé des finances précise qu'il y a lieu de revoir les conventions liant la CDC VHS et certaines communes membres concernant la mise en œuvre de la compétence espaces verts.

Cette convention sera signée selon le tableau présenté ci-dessous au titre de l'année 2015 (y compris le 1/3 du reliquat non réglé au titre des conventions antérieures sur les années 2013 et 2014 pour certaines communes par la CDC VHS et inversement s'agissant des recettes non réglées par certaines communes auprès de la CDC VHS;

Mr le Vice-président chargé des finances précise qu'il conviendrait que le budget prévisionnel soit ensuite déterminé pour les trois années suivantes selon un engagement annuel qui sera fixé lors du budget 2016.

Au titre de l'année 2015, l'engagement financier se déterminera comme suit :

Communes concernées	Dépenses	Recettes
BARVILLE		1 072.00 €
BURES	4 400.00 €	
COULONGES	5 520.00 €	
LALEU	4 000.00 €	
LE MÊLE	26 600.00 €	
MENIL BROUT	1 720,00 €	
VENTES DE BOURSE	1 720.00 €	
MARCHEMAISONS	4 200.00 €	
MONTCHEVREL		4 192.00 €
ST AUBIN D'APPENAI		7 792.00 €
ST JULIEN	15 320.00 €	
ST LEGER	3 320.00 €	
STE SCOLASSE	10 000.00 €	
VIDAI	4 400.00 €	
NEUILLY LE BISSON	17 040.00 €	
AUNAY LES BOIS	22 680.00 €	
ST QUENTIN DE BLAVOU	8 000,00 €	
HAUTERIVE	44 480.00 €	
BURE	8 040.00 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

**AUTORISE** Mr le président à signer la convention pour l'année 2015 selon les modalités financières présentées

ci-dessus,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits en dépenses (article 6218) et en recettes (article 70846) au BP 2015.

**Délibération n° 2015-0915-6.1b**  
**Affiliation au dispositif cart'@too avec la Région Basse Normandie**

Monsieur le Président précise au Conseil, que dans le cadre du dispositif cart'@too, il y a lieu de signer une convention d'affiliation fixant les conditions de partenariat entre la région Basse-Normandie et la collectivité.

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres du Conseil, les éléments constitutifs de cette convention.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le 9<sup>ème</sup> Vice-président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération n° 2015-0915-6.2**  
**Conventions de partenariat entre l'office Départemental de l'Orne et la CDC VHS pour la saison théâtre « tout Public » 2<sup>nd</sup> semestre 2015 et 1<sup>er</sup> semestre 2016**

Mr de Balorre précise au Conseil, que dans le cadre de la saison théâtre « Tout public » 2nd semestre 2015 et 1er semestre 2016, il y a lieu de signer une convention fixant les conditions de partenariat entre l'Office départementale de la Culture de l'Orne et la collectivité.

Mr de Balorre porte à la connaissance des membres du Conseil, les éléments constitutifs de cette convention.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions visées en objet et toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération n° 2015-0915-6.3**  
**Avenant Convention de partenariat entre l'office Départemental et la CDC VHS pour la saison théâtre « Jeune Public » relatif au changement de statut de cet organisme pour l'année scolaire 2014-2015 et convention de partenariat entre l'office Départemental et la CDC VHS pour la saison théâtre « Jeune Public » pour l'année 2015-2016**

Mr le Président précise qu'il y a lieu d'une part de l'autoriser à signer un avenant à la convention de partenariat théâtre « jeune public » au titre de l'année scolaire 2014-2015 avec l'Office Départemental de la Culture de l'Orne au vu de son changement de statut et d'autre part de l'autoriser à signer la convention de partenariat théâtre « jeune public » au titre de l'année scolaire 2015-2016.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

**AUTORISE** Mr le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat théâtre « jeune public » année scolaire 2014-2015,

**AUTORISE** Mr le Président à signer la convention de partenariat théâtre « jeune public » année scolaire 2015-2016.

**Délibération n° 2015-0915-6.4b**  
**Convention de partenariat entre l'Office Départemental de la Culture de l'Orne et la CDC VHS pour le festival « printemps de la chanson » pour l'année 2016**

Mr de Balorre, précise au Conseil, que dans le cadre du festival « Printemps de la Chanson » 2016, il y a lieu de signer une convention fixant les conditions de partenariat entre l'Office départementale de la Culture de l'Orne et la collectivité.

Monsieur de Balorre porte à la connaissance des membres du Conseil, les éléments constitutifs de cette convention.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

<b>Délibération n° 2015-0915-9.1</b> <b>Convention PTEAC avec la DRAC et demande de subventions</b>
--

Mr le Vice-président présente aux membres du Conseil le projet de PTEAC avec la DRAC et propose de solliciter l'Etat à hauteur de 10 000.00 € en année N (2015), 5000.00 € en année N+1 (2016) et 2 500.00 € en année N+2 (2017),

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Président à signer la convention PTEAC avec la DRAC,

- **SOLLICITE** à ce titre une subvention de 10 000.00 € en année N (2015), 5000.00 € en année N+1 (2016) et 2 500.00 € en année N+2 (2017).